

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-52 : Campus Connecté Hauts de Provence _ Equipement du nouveau local _ Espace Germain Aubert à Valréas

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu la délibération n°2024-35 du Conseil Communautaire en date du 6 juin 2024, approuvant la reprise en direct du Campus Connecté Hauts de Provence par la Communauté de Communes,

CONSIDERANT que le Campus Connecté Hauts de Provence va être relocalisé, dès la rentrée de septembre 2024, dans les locaux de la Communauté de Communes situés au rez-de-chaussée de l'Espace Germain Aubert, 17 A rue de Tourville à Valréas (84600),

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper ce local de mobilier de bureau et de matériel informatique nécessaires au bon fonctionnement du Campus Connecté Hauts de Provence,

Vu le budget de la Communauté de Communes,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER les offres tarifaires suivantes annexées à la présente :

- Proposition n°3138, de la Société Tout pour le Bureau, sise ZA du Meyrol, 10 avenue du Meyrol à Montélimar (26200), d'un montant total de 5 750,50 € HT, soit 6 900,00 € TTC, relative à la fourniture de mobilier de bureau, étant précisé que les prestations de livraison et d'installation du matériel, sont incluses dans la proposition ;
- Proposition DE24071049, de la Société Pixel Assistance, sise 251, rue Marie Curie, ZA de l'Etang à Châteauneuf du Rhône (26780), d'un montant total de 1 097,50 € HT, soit 1 317,00 € TTC, relative à la fourniture d'un PC portable neuf, étant précisé que les prestations de préparation, d'installation et de paramétrage du poste, sont incluses dans la proposition ;
- Proposition DE24071048, de la Société Pixel Assistance, sise 251, rue Marie Curie, ZA de l'Etang à Châteauneuf du Rhône (26780), d'un montant total de 4 117,00 € HT, soit 4 940,40 € TTC,

relative à la fourniture de huit postes informatiques reconditionnés, étant précisé que les prestations de préparation, d'installation et de paramétrage des postes, sont incluses dans la proposition ;

- Proposition DE24060985, de la Société Pixel Assistance, sise 251, rue Marie Curie, ZA de l'Etang à Châteauneuf du Rhône (26780), d'un montant total de 636,60 € HT, soit 763,92 € TTC, relative à la mise en réseau de la salle informatique ;
- Proposition DV20240628004W, de la société LDLC Pro, sise 2 rue des érables, CS21035 à Limonest (69578), d'un montant de 1 624,59 € HT, soit 1 949,51 € TTC, relative à la fourniture de huit onduleurs, huit casques-micros et neuf écrans.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 8 juillet 2024

Le Président,
Patrick ADRIEN

